

Décision désignant commission ou commissaire

Vu enregistrée le 09/07/2019, la lettre par laquelle le Préfet des Bouches-du-Rhône demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet le projet de Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement du Merlançon et de ses principaux affluents sur la commune de La Destrousse.

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

DECIDE

Article 1er : Mme Nicole Bouillot est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

Article 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance par la législation en vigueur.

Article 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet des Bouches-du-Rhône et à Mme Nicole Bouillot.

Fait à Marseille, le 22/07/2019

La Première vice-présidente,



Muriel JOSSET